



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 DECEMBRE 2015**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neuilly-sur-Seine, le mercredi 23 décembre 2015

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Alexandra FOURCADE, M. Pierre-Adrien BABEAU, Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN, M. Jacques PIRSON, Mme Marie-Claude LE FLOC'H, M. Michel LEGMANN, Mme Maryline SFEDJ (jusqu'au point n°17-15122015 inclus), Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, Mme Ariane GELLE, M. François LE STANG, M. Patrick GAUTRAT, Mme Françoise DESCHEEMAER, M. Pierre JUSTON, Mme Marie-Claude LEBOULANGER, Mme Marie-Laure SOUPLET, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Caroline MONIN, Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Claude BENEZIT, M. François-Xavier DUPONT, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX, Mme Véronique de FOUGEROUX, M. Gilles GOURLEZ DE LA MOTTE, M. Stéphane ALARDET, Mme Mireille BERTRAND, M. Eric SCHINDLER, M. Marc WARNOD, M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI, M. Damien de FOUCAULT, Mme Alia ATIEH, Mme Emilie QUINTIN, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE (jusqu'au point n°17-15122015 inclus), M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS.

Etaient excusés représentés :

M. KARSENTY représenté par M. Marc WARNOD, M. Serge VINENT GARRO représenté par Mme Marie-Claude LE FLOC'H, Mme Julie AUFFRET-MULLER représentée par M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Anne WILLOT représentée par Mme Alexandra FOURCADE, M. Bertrand BESSE représenté par M. Pierre-Adrien BABEAU, Mme Michelle SAUVAN représentée par M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN représenté par M. Bernard LEPIDI.

Etait absent non représenté :

M. Rémi CHEYMOL.

Secrétaire : M. Jean de ROQUETTE-BUISSON.

Le procès-verbal du 15 octobre 2015 a été adopté sauf par Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 :

- N°472/2015 du 02/10/2015** Marché relatif à l'achat du spectacle « Le carnaval des animaux » prévu le jeudi 5 novembre 2015 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
- N°473/2015 du 02/10/2015** Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un atelier « Photos-contes » destiné aux enfants de 5 à 8 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
- N°474/2015 du 02/10/2015** Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un atelier « Stop-é-motion » destiné aux enfants de 9 à 12 ans à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
- N°475/2015 du 02/10/2015** Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'une projection rencontre « Bonheur au travail » destinée à un public adultes à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
- N°476/2015 du 02/10/2015** Marché à procédure adaptée relatif à une projection publique non commerciale lors de la projection-rencontre « Bonheur au travail » destinée à un public adultes à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
- N°477/2015 du 02/10/2015** Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'une projection rencontre « Les règles du jeu » destinée à un public adultes à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
- N°478/2015 du 02/10/2015** Marché à procédure adaptée relatif à une projection publique non commerciale lors de la projection-rencontre « Les règles du jeu » destinée à un public adultes à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
- N°479/2015 du 02/10/2015** Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un appareil photo compact et d'un thermomètre stylo digital étanche pour le service Hygiène de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°480/2015 du 02/10/2015** Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'une plaque vibrante pour compression d'enrobé pour le service Voirie de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°481/2015 du 07/10/2015** Marché à procédure adaptée relatif à la location de nacelles articulées pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°482/2015 du 07/10/2015** Convention de prêt d'objets « Sensibilisation à l'image et à la photographie » en vue d'une exposition au sein de la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
- N°483/2015 du 07/10/2015** Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'une intervention autour d'une projection de courts métrages « Le jour le plus court » destinée à un public familial à la Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine
- N°484/2015 du 07/10/2015** Marché UGAP relatif à l'acquisition d'appareils électroménagers pour les établissements petite enfance et école de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°485/2015 du 07/10/2015** Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association « Ecole de la deuxième chance – E2C 92 »
- N°486/2015 du 07/10/2015** Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association « Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprises Rives de Seine »

<u>N°487/2015 du 07/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de nettoyage et de protection du sol en pierre de Comblanchien face au 203-205, boulevard Bineau et sur le parvis du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°488/2015 du 07/10/2015</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête en référé tendant à la suspension de l'arrêté de permis de construire n°641/2015 portant autorisation de surélévation d'une maison avec modification des façades et de la toiture
<u>N°489/2015 du 07/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif au remplacement des pneus du car Crossway immatriculé « 893 FMV 92 »
<u>N°490/2015 du 12/10/2015</u>	Convention portant mise à disposition de la dalle centrale de la place du Marché au profit de la S.A.R.L. Les Communicants
<u>N°491/2015 du 13/10/2015</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°1 : rénovation de l'éclairage public de la rue Armenonville
<u>N°492/2015 du 13/10/2015</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse – Marché subséquent n°2 : remplacement des boules lumineuses sur l'île de Jatte
<u>N°493/2015 du 13/10/2015</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°3 : fourniture et pose de numéros de voirie
<u>N°494/2015 du 13/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de construction d'une halle associative au stade Monclar de Neuilly-sur-Seine
<u>N°495/2015 du 13/10/2015</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages subis par le véhicule RENAULT KANGOO « 140-EZF-92 »
<u>N°496/2015 du 16/10/2015</u>	Marché relatif à la préparation et l'animation d'ateliers en famille dans le cadre de l'exposition « Aki Kuroda » dans la salle d'exposition du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°497/2015 du 19/10/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2015M89 relatif aux travaux de rénovation intérieure de l'école maternelle Charcot à Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Tous Corps d'Etat architecturaux
<u>N°498/2015 du 19/10/2015</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de matériel de nettoyage pour le centre aquatique de Neuilly-sur-Seine
<u>N°499/2015 du 19/10/2015</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages suite à la chute d'un arbre tombé sur la toiture du marché Windsor de Neuilly-sur-Seine
<u>N°500/2015 du 19/10/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2014M44 relatif à la fourniture de matériels de motricité et sportifs pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Matériels sportifs
<u>N°501/2015 du 19/10/2015</u>	Approbation de la mission dévolue à l'entreprise JBM, spécialisée dans le travail temporaire médical, pour le recrutement d'un(e) infirmier(e) – puéricultrice

<u>N°502/2015 du 19/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'élimination de documents d'archives pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°503/2015 du 19/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'installation d'un branchement incendie boulevard du Parc à Neuilly-sur-Seine
<u>N°504/2015 du 19/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'installation d'un branchement d'eau pour l'arrosage automatique rue Soyer à Neuilly-sur-Seine
<u>N°505/2015 du 19/10/2015</u>	Marché UGAP relatif à l'achat d'un meuble de rangement pour l'école Gorce Franklin de Neuilly-sur-Seine
<u>N°506/2015 du 20/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de trois banquettes de piano dédiées à la Maison de la musique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°507/2015 du 20/10/2015</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de tables pliantes pour la Maison de la musique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°508/2015 du 20/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de câblage Ethernet et optique pour le Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°509/2015 du 20/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'équipement de rangement pour le Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°510/2015 du 20/10/2015</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société L'Oréal SA de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°511/2015 du 20/10/2015</u>	Bail d'un logement (lot n°120) et d'un emplacement de stationnement (lot n°116) sis 20, rue des Gravieres à Neuilly-sur-Seine consenti à l'EHPAD - Maison de Retraite de Neuilly
<u>N°512/2015 du 20/10/2015</u>	Bail d'un logement (lot n°121) et d'un emplacement de stationnement (lot n°117) sis 20, rue des Gravieres à Neuilly-sur-Seine consenti à l'EHPAD - Maison de Retraite de Neuilly
<u>N°513/2015 du 20/10/2015</u>	Marché UGAP relatif à une prestation d'assistance technique sédentaire ponctuelle pour les besoins des écoles primaires de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°514/2015 du 20/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de deux postes de consultation informatique pour la Médiathèque Longchamp de Neuilly-sur-Seine
<u>N°515/2015 du 20/10/2015</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de bacs à albums pour la Médiathèque Longchamp de Neuilly-sur-Seine
<u>N°516/2015 du 20/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de trente chasse-neiges pour le service Voirie de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°517/2015 du 20/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation de cinq ateliers pédagogiques scolaires sur le thème du tri des déchets dans le cadre du doublement de la collecte sélective dans le quartier Bagatelle de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°518/2015 du 21/10/2015</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public pour la réservation de deux emplacements de stationnement par la société MOPEASY SANTE ET ENVIRONNEMENT

<u>N°519/2015 du 21/10/2015</u>	Accord-cadre relatif à l'acquisition de licences et de mises à jour de logiciels - Marché subséquent n°13
<u>N°520/2015 du 21/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de deux guitares dédiées à la Maison de la musique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°521/2015 du 22/10/2015</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public par l'association SUPII MECAVENIR de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°522/2015 du 22/10/2015</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public par Madame Stéphanie Bernardin, conférencière agréée, de l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°523/2015 du 27/10/2015</u>	Approbation des frais d'inscription des coureurs à pied du 9:30 à la course des 4 châteaux du dimanche 22 novembre 2015
<u>N°524/2015 du 27/10/2015</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Classiques XXIe siècle » prévu le samedi 14 novembre 2015 et le dimanche 15 novembre 2015 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°525/2015 du 27/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un piano Yamaha droit noir non brillant pour le Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°526/2015 du 27/10/2015</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse – Marché subséquent n°1 : rénovation de l'éclairage public de la rue Armenonville (décision modificative)
<u>N°527/2015 du 27/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif au contrat de service IPMO pour l'accès Internet sécurisé du terminal de paiement électronique de l'antenne municipale à Bagatelle
<u>N°528/2015 du 27/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif au rebattage et au redressage d'outillage de voirie de type bêche, pioche, barre à mine pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°529/2015 du 27/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'une carotteuse 250 pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°530/2015 du 27/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et aux réparations des matériels de chantier de la régie travaux de voirie de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°531/2015 du 27/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif au remplacement des pneus de la laveuse Renault immatriculée « 843 EMK 92 »
<u>N°532/2015 du 27/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une sonorisation pour couvrir les manifestations de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°533/2015 du 27/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif au contrôle électrique et à la remise d'un rapport pour deux squares rénovés en éclairage public (squares Beloeil et Beffroy) à Neuilly-sur-Seine
<u>N°534/2015 du 27/10/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2015M36 relatif à la fourniture de boissons alcoolisées et non alcoolisées pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Fourniture de bouteilles de vin blanc de Bourgogne

<u>N°535/2015 du 28/10/2015</u>	Marchés UGAP relatifs à l'acquisition de divers matériels et consommables informatiques pour les besoins des services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°536/2015 du 28/10/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'un atelier « Rencontres Cuisine et Santé » sur le marché des Sablons lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
<u>N°537/2015 du 03/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance curative ou préventive sur les véhicules de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°29 : Matériel de marque JCB
<u>N°538/2015 du 03/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien du chariot élévateur électrique de la Régie Travaux du service Voirie et Réseaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°539/2015 du 03/11/2015</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un lave-verre pour le foyer-bar du Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°540/2015 du 03/11/2015</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public par la société Algorithme de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°541/2015 du 03/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de tuteurs pour les jeunes arbres pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°542/2015 du 03/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de nettoyage de regards de visite situés sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°543/2015 du 04/11/2015</u>	Marché relatif à l'acquisition d'une affiche ancienne pour l'enrichissement des fonds de collection du service Archives-Documentation de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°544/2015 du 12/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la remise en état du véhicule Renault Kangoo immatriculé « 140 EZF 92 » suite au sinistre du 8 avril 2015
<u>N°545/2015 du 12/11/2015</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour le service Hygiène et Salubrité Publique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°546/2015 du 12/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels pour l'insonorisation du réfectoire de l'école Michelis de Neuilly-sur-Seine
<u>N°547/2015 du 12/11/2015</u>	Avenant n°2 au marché n°2011M210 relatif à la maintenance, au dépannage et à l'achat des équipements de cuisines et de lingerie pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°548/2015 du 12/11/2015</u>	Accord-cadre relatif à l'acquisition de licences et de mises à jour de logiciels pour la Ville de Neuilly-sur-Seine – Marché subséquent n°14
<u>N°549/2015 du 12/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location de matériels scéniques (son, lumière et vidéo) pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°550/2015 du 12/11/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2015M50 relatif à la fourniture de végétaux et de bacs d'orangerie dans le cadre du réaménagement du square Beffroy à Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : fourniture de végétaux
<u>N°551/2015 du 12/11/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2015M74 relatif aux travaux de réaménagement du square Beffroy à Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement

<u>N°552/2015 du 12/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de reproductions et posters dans le cadre de la dernière tranche des travaux d'aménagement liés à l'amélioration de l'accueil du public à l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°553/2015 du 12/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des contre-allées de la RN13
<u>N°554/2015 du 13/11/2015</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Média Contact Services de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°555/2015 du 13/11/2015</u>	Marchés UGAP relatifs à l'achat de mobilier en mousse et de six porte-corbeilles à linge pour la crèche du Pont de Neuilly-sur-Seine
<u>N°556/2015 du 13/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'une structure de motricité en mousse pour la crèche Sainte Anne de Neuilly-sur-Seine
<u>N°557/2015 du 13/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un chauffe-biberon pour la crèche Germain Houdard de Neuilly-sur-Seine
<u>N°558/2015 du 13/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de tapis de sol avec motifs pour la crèche Sainte-Amélie de Neuilly-sur-Seine
<u>N°559/2015 du 13/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de deux bacs à sur-chaussures pour les crèches Soyer et Sainte- Amélie de Neuilly-sur-Seine
<u>N°560/2015 du 13/11/2015</u>	Marché relatif à l'achat de trois concerts de musique lyrique à l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°561/2015 du 13/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de sacs cabas personnalisés au logo du Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°562/2015 du 16/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et aux prestations supplémentaires du progiciel « Agate » pour la gestion des subventions associatives de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°563/2015 du 16/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de matériel de sport pour le centre aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°564/2015 du 16/11/2015</u>	Marché UGAP relatif à l'achat d'un panneau d'affichage mural en liège pour la Police Municipale de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°565/2015 du 16/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat du spectacle « Le petit chaperon rouge » prévu le mardi 15 décembre 2015 à l'école maternelle Michelis de Neuilly-sur-Seine
<u>N°566/2015 du 16/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien des tapis de la salle des fêtes et de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°567/2015 du 16/11/2015</u>	Marché UGAP relatif à la livraison de fioul pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°568/2015 du 16/11/2015</u>	Avenant n°1 au marché relatif à l'achat du spectacle « L'impresario de Smyrne » prévu le vendredi 1 ^{er} avril 2016 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine

<u>N°569/2015 du 16/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif au renouvellement de l'œuvre d'art intitulée « Les Anges Gardiens » installée sur le parvis du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°570/2015 du 17/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation de six ateliers culinaires sur le thème de la découverte du goût à destination des enfants des accueils de loisirs Poissonniers maternelle et Gorce-Franklin
<u>N°571/2015 du 17/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et la maintenance d'une plieuse raineuse pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°572/2015 du 18/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un spiromètre informatisé, un visio-testeur OPTOVIST informatisé et un testeur de CO pour la médecine professionnelle de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°573/2015 du 18/11/2015</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Deloitte et Associés de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°574/2015 du 18/11/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2015M101 relatif à la fourniture et la livraison de végétaux et la fourniture, la livraison et la pose de clôture et portillons dans le cadre du réaménagement du square Beloeuil à Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Fourniture, livraison et pose de clôtures et portillons en bois
<u>N°575/2015 du 18/11/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2015M107 relatif aux travaux d'aménagement de voirie et paysagers dans le cadre du réaménagement du square Beloeuil à Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Voirie et Réseaux Divers (VRD)
<u>N°576/2015 du 18/11/2015</u>	Avenant n°2 au marché n°2013M183 relatif à la fourniture et livraison de mobilier de petite enfance pour les crèches de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°577/2015 du 18/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'un atelier collecte et réparation de matériel informatique sur le marché des Sablons le 29 novembre 2015 dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
<u>N°578/2015 du 19/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat du spectacle « La ferme de Tiligolo » prévu les jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2015 à l'école maternelle Charcot de Neuilly-sur-Seine
<u>N°579/2015 du 19/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat du spectacle « Le Clown et la Poupée » prévu le lundi 14 décembre 2015 à l'école primaire Gorce-Franklin de Neuilly-sur-Seine
<u>N°580/2015 du 19/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat du spectacle « La boîte à malice » prévu le mercredi 16 décembre 2015 à l'école primaire Saussaye de Neuilly-sur-Seine
<u>N°581/2015 du 19/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat du spectacle « La Magie de Noël » prévu le lundi 7 décembre 2015 à l'école maternelle Dulud de Neuilly-sur-Seine
<u>N°582/2015 du 19/11/2015</u>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Estia Conseil de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°583/2015 du 19/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la caractérisation d'un échantillon de la cage d'ascenseur et estimation de la soudabilité de l'ossature de la gaine ascenseur de l'aile droite de l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°584/2015 du 20/11/2015</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'une autolaveuse pour le Complexe Sportif - Direction des Sports de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°585/2015 du 20/11/2015</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de trois armoires vestiaires pour le Complexe Sportif - Direction des Sports de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°586/2015 du 20/11/2015</u>	Marché UGAP relatif à l'achat d'un réfrigérateur congélateur pour le multi-accueil Sainte-Anne de Neuilly-sur-Seine
<u>N°587/2015 du 20/11/2015</u>	Marchés UGAP relatifs à l'achat de mobiliers et matériels nécessaires à l'ouverture de la crèche Longchamp de Neuilly-sur-Seine
<u>N°588/2015 du 20/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la distribution du guide 2016 de collecte des déchets de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°589/2015 du 20/11/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat du spectacle « La recherche de la baguette magique » prévu le jeudi 24 décembre 2015 à l'accueil de loisirs Michelis élémentaire de Neuilly-sur-Seine

Arrivée de Mme Caroline MONIN à 19h10.

1^{ère} PARTIE

N°1-15122015 BUDGET VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2015

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

ADOpte la décision modificative n°2 au budget Ville de l'exercice 2015 selon le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire	DM N°2	Nouveau	Libellé	Pour mémoire	DM N° 2	Nouveau
Crédits ouverts		Vote	Solde	Crédits ouverts		Vote	Solde
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante				Chapitre 73 : impôts et taxes			
<u>Admission en non-valeur</u>				<u>Rôles supplémentaires</u>			
6541	0,00 €	14 107,36 €	14 107,36 €	73111	0,00 €	87 390,15 €	87 390,15 €
<u>Créances éteintes</u>				Chapitre 77 : produits exceptionnels			
6542	0,00 €	73 283,79 €	73 283,79 €	<u>Autres produits exceptionnels</u>			
				7788	0,00 €	1,00 €	1,00 €
TOTAL		87 391,15 €		TOTAL		87 391,15 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire	DM N° 2	Nouveau	Libellé	Pour mémoire	DM N° 2	Nouveau
Crédits ouverts		Vote	Solde	Crédits ouverts		Vote	Solde
Chapitre 041 : opérations patrimoniales				Chapitre 041 : opérations patrimoniales			
<u>Subventions d'équipement versée en nature</u>				<u>Immeuble de rapport</u>			
204422	0,00 €	944 313,92 €	944 313,92 €	2132	0,00 €	944 313,92 €	944 313,92 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours							
<u>installations, matériels</u>							
2315	3 687 000,00 €	-250 000,00 €	3 437 000,00 €				
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles							
<u>Frais d'étude</u>							
2031	1 752 579,00 €	-427 000,00 €	1 325 579,00 €				
Chapitre 21 : immobilisations corporelles							
<u>Hôtel de Ville</u>							
21311	2 324 000,00 €	-1 480 000,00 €	844 000,00 €				
<u>Immeuble de rapport</u>							
2132	345 953,00 €	2 987 000,00 €	3 332 953,00 €				
2132	160 000,00 €	-160 000,00 €	0,00 €				
<u>Installation de voirie</u>							
2152	178 896,00 €	-130 000,00 €	48 896,00 €				
Chapitre 204 : subventions d'équipement versées							
<u>Bâtiments et installations</u>							
20422	5 854 794,00 €	-340 000,00 €	5 514 794,00 €				
<u>Bâtiments et installations</u>							
204172	300 000,00 €	-200 000,00 €	100 000,00 €				
TOTAL		944 313,92 €		TOTAL		944 313,92 €	

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

ADOPTE la décision modificative n°2 au budget annexe logements sociaux de l'exercice 2015 selon le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N°1 Vote	Nouveau Solde
65 : Autres charges de gestion courante							
6541 : admissions en non valeur	0,00 €	37 095,39 €	37 095,39 €				
023 : virement à la section d'investissement							
	2 638 693,67 €	-37 095,39 €	2 601 598,28 €				
TOTAL		0,00 €		TOTAL		0,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
23 : Immobilisations en cours				021 : virement de la section de fonctionnement			
2313 : constructions	1 800 077,00 €	-37 095,39 €	1 762 981,61 €		2 638 693,67 €	-37 095,39 €	2 601 598,28 €
TOTAL		-37 095,39 €		TOTAL		-37 095,39 €	

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Mme Marie-Noëlle BARRE et Mme Claude BENEZIT ne prenant pas part au vote,
Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

VOTE le Budget Primitif Ville de l'exercice 2016, à savoir :

Section de Fonctionnement : 148 861 754,00 €
Section d'Investissement : 37 229 466,22 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2016

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	23 691 649,51	70	Produits des services	14 105 487,00
012	Frais de personnel	52 005 700,00	73	Impôts et taxes	109 783 878,00
014	Atténuation de produits	48 610 808,00	74	Dotations et participations	19 905 152,00
65	Charges de gestion courante	12 202 196,32	75	Produits de gestion courante	3 987 157,00
66	Charges financières	206 500,39	013	Atténuation de charges	450 000,00
67	Charges exceptionnelles	385 800,00			
	Total Réel	137 102 654,22		Total Réel	148 231 674,00
023	Virement à l'investissement	4 859 099,78	042	Transferts entre sections	630 080,00
042	Amortissements	6 900 000,00			
	Total Ordre	11 759 099,78		Total Ordre	630 080,00
Dépenses de Fonctionnement		148 861 754,00	Recettes de Fonctionnement		148 861 754,00

Section d'investissement du Budget Primitif 2016

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	10 581 880,00	10	Dotations, fonds divers	2 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 686 660,00	13	Subventions d'investissement	3 215 500,00
204	Subventions d'équipement	6 814 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	20 094 866,44
21	Immobilisations corporelles	11 326 846,00	165	Dépôts et cautionnements	10 000,00
23	Immobilisations en cours	6 190 000,00	024	Produits de cession	50 000,00
	Total Réel	36 599 386,22		Total Réel	25 470 366 44
040	Transfert entre sections	630 080,00	021	Virement du fonctionnement	4 859 099,78
			040	Amortissements	6 900 000,00
	Total Ordre	630 080,00		Total Ordre	11 759 099,78
Dépenses d'Investissement		37 229 466,22	Recettes d'Investissement		37 229 466,22

N°4-15122015

BUDGET ANNEXE CLIC - EXERCICE 2016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

VOTE le Budget Primitif Annexe CLIC de l'exercice 2016, à savoir :

Section de Fonctionnement : 321 271,00 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2016

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Dép. afférentes à l'exploitation courante	15 366,00	18	Autres produits relatifs à l'exploitation	321 271,00
012	Dép. afférentes au personnel	290 500,00			
016	Dép. afférentes à la structure	15 405,00			
	Total Réel	321 271,00		Total Réel	321 271,00
	Total Ordre	0,00		Total Ordre	0,00
Dépenses de Fonctionnement		321 271,00	Recettes de Fonctionnement		321 271,00

N°5-15122015 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - EXERCICE 2016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

VOTE le Budget Primitif annexe du restaurant municipal de l'exercice 2016, à savoir :

Section de Fonctionnement : 787 217,44 €

Section d'Investissement : 15 000,00 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2016

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	318 047,44	70	Produits des services	232 127,50
012	Frais de personnel	451 170,00	75	Autres produits de gestion courante	555 089,94
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	77	Autres produits exceptionnels	
	Total Réel	772 217,44		Total Réel	787 217,44
042	Amortissements	15 000,00			
	Total Ordre	15 000,00		Total Ordre	0,00
Dépenses de Fonctionnement		787 217,44	Recettes de Fonctionnement		787 217,44

Section d'investissement du Budget Primitif 2016

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00			
21	Immobilisations corporelles	14 000,00			
	Total Réel	15 000,00		Total Réel	0,00
			040	Amortissements	15 000,00
	Total Ordre	0,00		Total Ordre	15 000,00
Dépenses d'Investissement		15 000,00	Recettes d'Investissement		15 000,00

N°6-15122015

BUDGET ANNEXE CINEMA - EXERCICE 2016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

VOTE le Budget Primitif Annexe Cinéma de l'exercice 2016, à savoir :

Section de Fonctionnement : 743 588,67 €

Section d'Investissement : 304 133,33 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2016

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	449 418,67	70	Produits des services	569 700,00
012	Frais de personnel	267 170,00	74	Dotations et participations	3 988,67
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	75	Autres produits de gestion courante	168 400,00
			77	Produits exceptionnels	1 500,00
	Total Réel	720 588,67		Total Réel	743 588,67
042	Amortissements	23 000,00			
	Total Ordre	23 000,00		Total Ordre	0,00
Dépenses de Fonctionnement		743 588,67	Recettes de Fonctionnement		743 588,67

Section d'investissement du Budget Primitif 2016

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
20	Immobilisations incorporelles	833,33	16	Emprunts	281 133,33
21	Autres immobilisations corporelles	303 300,00			
	Total Réel	304 133,33		Total Réel	281 133,33
			040	Amortissements	23 000,00
	Total Ordre	0,00		Total Ordre	23 000,00
Dépenses d'Investissement		304 133,33	Recettes d'Investissement		304 133,33

N°7-15122015

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - EXERCICE 2016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

VOTE le Budget Primitif Annexe Logements Sociaux de l'exercice 2016, à savoir :

Section de Fonctionnement : 1 600 000,00 €
 Section d'Investissement : 569 366,00 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2016

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	672 760,00	75	Autres produits de gestion courante	1 600 000,00
012	Charges de personnel	82 500,00			
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00			
66	Charges financières	229 723,21			
67	Charges exceptionnelles	45 650,79			
	Total Réel	1 050 634,00		Total Réel	1 600 000,00
023	Virement à l'investissement	349 366,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
042	Amortissements	200 000,00			
	Total Ordre	549 366,00		Total Ordre	0,00
Dépenses de Fonctionnement		1 600 000,00	Recettes de Fonctionnement		1 600 000,00

Section d'investissement du Budget Primitif 2016

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	199 366,00	65	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	300 000,00			
21	Immobilisations corporelles	70 000,00			
	Total Réel	569 366,00		Total Réel	20 000,00
			021	Virement du fonctionnement	349 366,00
			040	Amortissements	200 000,00
	Total Ordre	0,00		Total Ordre	549 366,00
Dépenses d'Investissement		569 366,00	Recettes d'Investissement		569 366,00

N°8-15122015

BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - EXERCICE 2016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

VOTE le Budget Primitif Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels de l'exercice 2016, à savoir :

Section de Fonctionnement : 3 089 302,00 €

Section d'Investissement : 247 451,66 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2016

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	1 853 052,00	70	Produits des services	774 000,00
012	Charges de personnel	1 106 500,00	74	Dotations et participations	9 150,00
67	Autres charges exceptionnelles	9 750,00	75	Autres produits de gestion courante	2 306 152,00
			778	Produits divers exceptionnels	
	Total Réel	2 969 302,00		Total Réel	3 089 302,00
042	Dotations aux amortissements	120 000,00			
	Total Ordre	120 000,00		Total Ordre	0,00
Dépenses de Fonctionnement		3 089 302,00	Recettes de Fonctionnement		3 089 302,00

Section d'investissement du Budget Primitif 2016

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
20	Immobilisations incorporelles	4 213,33	16	Emprunts	127 451,66
21	Autres immobilisations corporelles	243 238,33			
	Total Réel	247 451,66		Total Réel	127 451,66
			040	Amortissements	120 000,00
	Total Ordre	0,00		Total Ordre	120 000,00
Dépenses d'Investissement		247 451,66	Recettes d'Investissement		247 451,66

N°9-15122015

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.) - ARRET DU PROJET AVANT TRANSMISSION A MONSIEUR LE PREFET

Sur le rapport de M. François LE STANG,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

DECIDE de valider et d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat de la commune tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

DECIDE de transmettre le projet de Programme Local de l'Habitat de la commune arrêté à Monsieur le Préfet de département.

PREND ACTE du fait que Monsieur le Préfet de département le soumettra à Monsieur le Préfet de Région pour avis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

DECIDE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de département.

N°10-15122015

CONTRAT DE MIXITE SOCIALE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT AVEC L'ETAT

Sur le rapport de M. François LE STANG,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de contrat de mixité sociale ci-annexé.

N°11-15122015

**METROPOLE DU GRAND PARIS - APPROBATION DU NOM DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DIT « T4 »**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,

A la majorité,

APPROUVE le nom de l'établissement Public Territorial dit « T4 » proposé par les Maires des communes constituant ce territoire : Paris Ouest La Défense.

N°12-15122015

**ELECTION DU DELEGUE DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE POUR
SIEGER AU CONSEIL METROPOLITAIN DE LA METROPOLE DU GRAND
PARIS**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection du délégué de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris.

PREND ACTE que la Ville de Neuilly-sur-Seine n'a qu'un seul siège au Conseil de la Métropole du Grand Paris.

DIT qu'il est fait appel aux listes de candidats.

Sont candidates :

- La liste « En mouvement pour Neuilly » composée de :
 - o Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN
- La liste « Unis pour Neuilly » composée de :
 - o Monsieur Franck KELLER
- La liste « Neuilly – Solidarité - Ecologie » composée de :
 - o Madame Marie BRANNENS

PROCEDE à l'élection à main levée du délégué de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris.

ONT OBTENU :

- Liste « En mouvement pour Neuilly » : 41 voix soit 1 siège
- Liste « Unis pour Neuilly » : 2 voix soit 0 siège
- Liste « Neuilly – Solidarité - Ecologie » : 1 voix soit 0 siège

DIT qu'est élu délégué de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour siéger au sein du conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris et être en conséquence membre de droit du Conseil de territoire :

- Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN

N°13-15122015

**ELECTION DES DELEGUES DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE POUR
SIEGER AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DONT LE NOM PROJETE EST "PARIS OUEST LA DEFENSE"**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des neuf délégués de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial dont le nom projeté est « Paris Ouest La Défense ».

DIT qu'il est fait appel aux listes de candidats.

Sont candidates :

- La liste « En mouvement pour Neuilly » composée de :
 - o Madame Marie-Claude HENROTIN-LE FLOC'H
 - o Monsieur François LE STANG
 - o Madame Virginie KLEIN
 - o Monsieur Patrick GAUTRAT
 - o Madame Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN
 - o Monsieur Gilles de la MOTTE
 - o Madame Françoise DESCHEEMAER
 - o Monsieur Jean-Philippe DUMONT
 - o Madame Mireille BERTRAND
- La liste « J'aime Neuilly » composée de :
 - o Monsieur Arnaud TEULLE
 - o Madame Florence MAURIN FOURNIER
 - o Monsieur Anthony DODEMAN
- La liste « Unis pour Neuilly » composée de :
 - o Monsieur Franck KELLER
 - o Madame Michelle SAUVAN
- La liste « Neuilly – Solidarité - Ecologie » composée de :
 - o Madame Marie BRANNENS

PROCEDE à l'élection à main levée des neuf conseillers de territoire pour les sièges dits supplémentaires.

Ont obtenu :

- Liste « En mouvement pour Neuilly » : 41 voix soit 9 sièges
- Liste « J'aime Neuilly » : 4 voix soit 0 siège
- Liste « Unis pour Neuilly » : 2 voix soit 0 siège
- Liste « Neuilly - Solidarité - Ecologie » : 1 voix soit 0 siège

DIT qu'en conséquence, sont élus, en sus du délégué de la Ville élu conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris, pour siéger au sein du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial dont le nom projeté est « Paris Ouest La Défense » :

- Madame Marie-Claude HENROTIN-LE FLOC'H
- Monsieur François LE STANG
- Madame Virginie KLEIN
- Monsieur Patrick GAUTRAT
- Madame Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN
- Monsieur Gilles de la MOTTE
- Madame Françoise DESCHEEMAER
- Monsieur Jean-Philippe DUMONT
- Madame Mireille BERTRAND

2^{ème} PARTIE

N°14-15122015 **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PRISE EN CHARGE PROVISoire DES DEPENSES ET DES RECETTES DES COMPETENCES TRANSFEREES ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE ET LES COMMUNES DE LA GARENNE-COLOMBES, LEVALLOIS-PERRET ET NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver les termes de la convention quadripartite selon le projet joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

N°15-15122015 **ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES ET CREANCES ETEINTES SUR PRESENTATION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2015 - BUDGET VILLE**

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,

A la majorité,

ADMET en non-valeur la somme de quatorze mille cent sept euros et trente-six centimes (14 107,36 €) selon l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal Municipal selon l'état joint.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au compte 6541 / 020 du Budget Ville de l'exercice 2015.

CONSTATE en créances éteintes la somme de soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-trois euros et soixante dix-neuf centimes (73 283,79 €) selon l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au compte 6542 / 020 du Budget Ville de l'exercice 2015.

N°16-15122015 **ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR PRESENTATION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2015 - BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX**

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,

A la majorité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal pour un montant total de 37 095,39 €.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au compte 6541 / 020 du budget annexe Logements sociaux de l'exercice 2015.

N°17-15122015

**ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR
PRESENTATION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL -
EXERCICE 2015 - BUDGET ANNEXE PARKINGS**

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,

A la majorité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal pour un montant total de 4 975,37 €.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au compte 6541 / 020 du budget annexe Parkings de l'exercice 2015.

Départ de Mme Maryline SFEDJ à 22h21.

Départ de M. Arnaud TEULLE à 22h21.

N°18-15122015

**PROJET D'AMENAGEMENT DES TENNIS SAINT-JAMES AU 21 BOULEVARD
DU GENERAL KOENIG A NEUILLY-SUR-SEINE - APRES AVIS DE LA
COMMISSION URBANISME PATRIMOINE HABITAT - APPROBATION DU
PROGRAMME, AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE
SIGNER ET DE DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

DECIDE de rapporter la délibération n°9-15102015 du 15 octobre 2015 approuvant le projet d'aménagement des tennis Saint-James.

PREND ACTE de l'avis de la Commission Urbanisme – Patrimoine – Habitat du 6 novembre 2015.

APPROUVE le projet d'aménagement des tennis Saint-James situés au 21, boulevard du Général Koenig à Neuilly-sur-Seine tel que présenté dans l'exposé de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, la demande de permis de construire relative à cette opération.

DIT que la dépense sera imputée au code nature 2313 fonction 411 du budget communal.

N°19-15122015

**ACQUISITION DE LA PARCELLE BATIE CADASTREE AB 11 SISE 43 BIS,
AVENUE DU ROULE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE
SIGNER LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE**

A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition amiable de l'ensemble bâti sis 43 bis-45, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine sur la parcelle cadastrée AB n°11 appartenant à la Société Civile de Placements Immobiliers MULTIMMOBILIER 1 au prix de 2.900.000 euros.

- DIT** que l'acquisition sera placée sous le régime de l'exonération des plus-values immobilières prévu à l'article 150 U II 8° du Code Général des Impôts.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.
- DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-72.

**N°20-15122015 OPERATION IMMOBILIERE DU 167/169, AVENUE CHARLES DE GAULLE -
BILAN DE LA CONCERTATION**

A l'unanimité,

- APPROUVE** le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté aux locataires réunis à cet effet le 2 décembre 2015.
- APPROUVE** la charte de relogement figurant en annexe.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte de relogement avec l'Association des locataires du 167/169, avenue Charles de Gaulle.
- DIT** que la Ville prendra en charge, sur présentation d'une facture, les frais liés à la résiliation des abonnements de télécommunication (hors abonnement de téléphonie mobile) quelque soit le lieu de relogement.
- DECIDE** d'étendre le bénéfice des dispositions de la délibération n°15-24092015 en date du 24 septembre 2015 à tous les relogements.

**N°21-15122015 INDEMNISATION DU PREJUDICE DE MONSIEUR ET MADAME FETTAYA
SUITE AU SINISTRE DU 9 MAI 2015**

A l'unanimité,

- DECIDE** de verser à l'assureur ALLIANZ IARD subrogé dans les droits de Monsieur et Madame FETTAYA la somme de 350 euros correspondant à l'évaluation des dommages qu'ils ont subi consécutivement à la rupture d'une canalisation d'arrosage.
- DIT** que la dépense sera imputée à l'article 678 code fonction 020 du budget communal.

**N°22-15122015 CESSION A LA SEMINE A L'EURO SYMBOLIQUE DES LOTS DE
COPROPRIETE POSSEDES PAR LA VILLE DANS L'IMMEUBLE SIS 149,
AVENUE CHARLES DE GAULLE**

A l'unanimité,

- APPROUVE** la cession à la SEMINE, à l'euro symbolique des lots de copropriété appartenant à la Ville dans l'immeuble bâti sis 149, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine cadastré section AH n°13 à savoir : 200, 216, 29, 83, 249, 117, 62, 21, 112, 217, 219, 222, 229, 230, 231, 31, 80, 251, 138, 157, 199, 53, 78.

DIT que cette cession sera assortie des conditions suivantes qui devront être réalisées au plus tard le 31 décembre 2016 :

- * obtention du conventionnement des neuf appartements dans les conditions prévues aux articles L. 351-2 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- * attribution à la Ville de l'intégralité des droits de désignation sur ces appartements, hors contingent préfectoral, toute éventuelle réduction des droits de la Ville devant obtenir son accord exprès préalable.

DIT qu'en cas de non-respect de ces conditions, cette cession serait résolue de plein droit.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tout acte complémentaire ou subséquent nécessaire.

DIT que la cession sera enregistrée dans le budget 2015 par un titre de recette d'un euro au compte 7788 « produits exceptionnels divers ». La sortie des immeubles de l'actif et l'enregistrement de la subvention d'équipement (moins-value) feront l'objet des mouvements budgétaires suivants : un titre de recette au compte 2132 et l'émission d'un mandat au compte 204422 « subvention d'équipement versée en nature ».

N°23-15122015 **AVENANT N°59 A LA CONVENTION DE GESTION IMMOBILIERE
CONSENTIE A LA SEMINE - MODIFICATION DE LA LISTE "A" DES BIENS
GERES**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°59 à la convention de gestion immobilière intervenue le 3 avril 1998 entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la SEMINE.

DIT que cet avenant modifie la liste A annexée à la convention, conformément aux termes précisés dans l'exposé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 59.

N°24-15122015 **ACQUISITION AMIABLE AUPRES DE MADAME ISABELLE AUSSEL EPOUSE
FREULON DE 3 LOTS DE COPROPRIETE DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER
SIS 149, AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition amiable des lots de copropriété n°192, 193 et 194 consistant en un appartement d'une superficie de 50,61 m², libre de toute occupation, appartenant à Madame Isabelle FREULON, représentée par Madame Béatrice FREULON épouse HAENEL, dans l'ensemble immobilier sis 149, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AH n°13 au prix de 242.384 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-72.

N°25-15122015

ACQUISITION AMIABLE AUPRES DE MADAME YEN PHAM THI DE 2 LOTS DE COPROPRIETE DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149, AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition amiable des lots de copropriété n°183 et 184 consistant en un appartement d'une superficie de 33,56 m², libre de toute occupation, appartenant à Madame Yën PHAM THI dans l'ensemble immobilier sis 149 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AH n°13 au prix de 240.000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-72.

N°26-15122015

CHANGEMENTS D'USAGE DES LOCAUX DESTINES A L'HABITATION - COMPLEMENTS A LA DELIBERATION N°22-21112013 DU 21 NOVEMBRE 2013

A l'unanimité,

DECIDE de compléter la délibération n°22-21112013 du 21 novembre 2013 ayant pour objet le changement d'usage des locaux destinés à l'habitation comme suit.

SOUJET à autorisation préalable sans compensation, toute demande de changement d'usage dans un logement non qualifié de résidence principale du demandeur, dès lors que celui-ci exerce une activité professionnelle libérale réglementée dans un logement situé sur une unité foncière donnant sur la partie non couverte de l'avenue Charles de Gaulle ou au rez-de-chaussée d'un immeuble sur rue ayant une adresse dans les linéaires représentés sur le plan joint à la délibération n°22-21112013 du 21 novembre 2013, pouvant conduire à recevoir clientèle et/ou marchandises et dès lors que cette activité n'engendre ni nuisance ni danger pour le voisinage et ne conduise à aucun désordre pour le bâti. Ce dernier cas inclus les locaux situés dans des immeubles d'angle n'ayant pas d'adresse dans les linéaires précités, mais ayant une ou plusieurs fenêtres donnant sur ces linéaires.

SOUJET à autorisation préalable avec compensation, toute demande de changement d'usage dans un logement non qualifié de résidence principale du demandeur, dès lors que celui-ci exerce une activité professionnelle pouvant conduire à recevoir clientèle et/ou marchandises et que cette activité n'engendre ni nuisance ni danger pour le voisinage et ne conduise à aucun désordre pour le bâti. Il en est de même pour les locations en meublés touristiques.

RAPPELLE que la compensation consiste en la transformation concomitante en habitation de locaux ayant un autre usage, par changement de destination ou démolition, que les locaux proposés en compensation doivent être situés sur le territoire de la commune, que ces locaux doivent être de qualité équivalente à ceux faisant l'objet du changement d'usage et que les locaux situés en rez-de-chaussée peuvent servir de compensation.

N°27-15122015

**REVISION DES MODALITES DE TAXATION DES TERRASSES INSTALLEES
SUR LE DOMAINE PUBLIC ET FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2016**

A l'unanimité,

AUTORISE l'instauration de cette nouvelle méthodologie de calcul des redevances d'occupation du domaine public liées aux terrasses.

FIXE comme suit les tarifs applicables pour l'année 2016 :

GRILLE TARIFAIRE 2015 (montant/m ² / an)	TERRASSE FERMEE			TERRASSE OUVERTE			
	-de 11 m ²	De 11 à 20 m ²	+ de 20 m ²	-de 11 m ²	De 11 à 20 m ²	De 20 à 60 m ²	+ de 60 m ²
ZONE 1	180 €	220 €	250 €	80 €	100 €	240 €	280 €
ZONE 2	160 €	180 €	220 €	70 €	90 €	220 €	240 €
ZONE 3	130 €	150 €	180 €	50 €	60 €	140 €	160 €
ZONE 4	180 €	220 €	250 €	75 €	80 €	180 €	200 €

PRECISE que ces tarifs seront appliqués de manière progressive en fonction des seuils.

PRECISE qu'en cas d'immeuble d'angle, la zone appliquée sur l'intégralité des terrasses de l'établissement (nonobstant leur voie d'implantation) sera celle supportant la tarification la plus élevée.

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal (nature 7338 – fonction 822).

N°28-15122015

**TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RER E - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE TRANSFERT
TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC « SNCF RESEAU »**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la société « SNCF RESEAU » dans le cadre de la construction du prolongement de la ligne de RER E.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

N°29-15122015

**CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE VINCI PARK -
CONCLUSION D'AVENANTS AUX DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS
DE STATIONNEMENT**

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec « Indigo Infra France » un avenant n°30 à la convention du 27 mai 1970 et un avenant n°9 à la convention du 2 juillet 2005 relatives à l'exploitation du parking du Roule.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec « Indigo Infra Neuilly » un avenant n°17 à la convention en date du 2 février 2007 relative à la construction et à l'exploitation du parking Parmentier ainsi que d'une partie du stationnement de surface.

DIT que ces avenants ont pour objet de prendre en compte le changement de dénomination sociale de la société « Vinci Park » et de ses sociétés dédiées (« Vinci Park France » et « Vinci Park Neuilly »).

PRECISE que l'ensemble des dispositions contenues dans les conventions de délégations de services publics et leurs avenants successifs restent inchangées.

N°30-15122015 **CONTRAT D'AMODIATION DE PLACES DE STATIONNEMENT - APPROBATION DES TERMES ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes des contrats d'amodiation de places de stationnement à conclure dans l'ensemble des parkings objets du contrat de délégation de service public en date du 13 octobre 2014.

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

N°31-15122015 **EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2014 DE LA SOCIETE "CLICHY DEPANNAGE", DELEGATAIRE DU SERVICE DE FOURRIERE AUTOMOBILE**

PREND ACTE du rapport d'activité établi par la société « Clichy Dépannage » au titre de l'exercice 2014 pour l'exploitation de la fourrière automobile municipale.

N°32-15122015 **EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2014 DE LA SOCIETE "TOTAL", GESTIONNAIRE DE LA STATION-SERVICE DU PARKING PUBLIC DE L'AVENUE DU ROULE**

PREND ACTE du rapport d'activité établi par la société « TOTAL » au titre de l'exercice 2014 relatif à l'exploitation de la station-service et de distribution de carburants située au sein du parking public de l'avenue du Roule.

N°33-15122015 **EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2014 DES SOCIETES « NEUILLY STATIONNEMENT », CONCESSIONNAIRE DU PARKING PUBLIC DE LA PLACE DU MARCHE AINSI QUE D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE ET « LOMBARD ET GUERIN » SOUS-CONCESSIONNAIRE DU MARCHE FORAIN DE SABLONVILLE**

PREND ACTE du rapport d'activité établi par la société « Neuilly Stationnement » au titre de l'exercice 2014 pour la concession du parking public de la Place du Marché et d'une partie du stationnement payant de surface ainsi que du rapport d'activité établi par la société « Lombard et Guérin » au titre de cette même année 2014 pour la sous-concession du marché forain de Sablonville et présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 20 novembre 2015.

N°34-15122015 **EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2014 DE LA « SOCIETE DES PARKINGS DE NEUILLY », CONCESSIONNAIRE DU PARKING PUBLIC DE L'EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE**

PREND ACTE du rapport d'activité établi par la société « Société des Parkings de Neuilly » au titre de l'exercice 2014 pour l'exploitation, sous forme de concession, du parking public Saint Jean-Baptiste présenté lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 20 novembre 2015.

N°35-15122015 **EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2014 DE LA SOCIETE « VINCI PARK NEUILLY », CONCESSIONNAIRE DU PARKING PUBLIC « PARMENTIER » ET D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE**

PREND ACTE du rapport d'activité établi par la société « Vinci Park Neuilly » au titre de l'exercice 2014 pour la concession du parking public « Parmentier » ainsi que d'une partie du stationnement payant de surface et présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 20 novembre 2015.

N°36-15122015 **EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2014 DE LA SOCIETE "VINCI PARK FRANCE", CONCESSIONNAIRE DU PARKING PUBLIC DE L'AVENUE DU ROULE**

PREND ACTE du rapport d'activité transmis par la société « Vinci Park France », au titre de l'exercice 2014, pour l'exploitation du parking public de l'avenue du Roule et présenté à la Commission Consultative des Services Publics locaux le 20 novembre 2015.

N°37-15122015 **APPROBATION DU PROJET DE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL**

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de Plan Climat Energie Territorial et du plan d'actions associé.

N°38-15122015 **CONTRAT DE BASSIN "PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE" - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT**

A l'unanimité,

APPROUVE le contrat de bassin « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de bassin, ainsi que tous documents y afférents.

N°39-15122015

CONCOURS FINANCIER DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) - APPROBATION DU DOSSIER PRESENTE PAR LA VILLE POUR LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2016

A l'unanimité,

APPROUVE la décision de recourir au concours financier du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les REseaux de Communication (SIPPEREC), sis Tour Gamma B – 193-197, rue de Bercy – 75012 PARIS, en vue de la réalisation du programme de travaux suivant : rénovation du réseau basse et moyenne tension d'éclairage public avec remplacement de candélabres et de lanternes, situé boulevard Jean Mermoz, rue Pauline Borghèse, rue Perronet, rue de Longpont, rue Jacques Dulud, rue Deleau, rue des Gravieres et rue Blaise Pascal, pour un montant estimatif de 1 462 500 € H.T., soit 1 755 000 € T.T.C.

SOLLICITE en conséquence, dudit Syndicat, l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour la réalisation des travaux précités.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, toute convention définissant les modalités de paiement de la subvention.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au code nature 13258 du budget communal.

N°40-15122015

CONCOURS FINANCIER DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) - APPROBATION DU DOSSIER COMPLEMENTAIRE PRESENTE PAR LA VILLE POUR LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2015

A l'unanimité,

APPROUVE la décision de recourir au concours financier du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les REseaux de Communication (SIPPEREC) Tour Gamma B – 193-197, rue de Bercy – 75012 PARIS en vue de la réalisation du programme suivant : rénovation des réseaux basse tension avec remplacement de candélabres et de lanternes situés boulevard Vital Bouhot, boulevard du Parc, boulevard Paul-Emile Victor, boulevard Georges Seurat, rue de la Marine, square Beffroy, square Beloeil, représentant un montant total de 106 000,00 € H.T., soit 127 200,00 € T.T.C.

APPROUVE le dossier présenté à cet effet par le pôle Espaces Publics.

SOLLICITE en conséquence, dudit Syndicat, l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour la réalisation des travaux précités.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, toute convention définissant les modalités de paiement de la subvention.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au code nature 13258 du budget communal.

N°41-15122015 **CONCOURS FINANCIER DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DU BOULEVARD D'INKERMANN ET
DE LA PLACE DU DUC D'ORLEANS**

A l'unanimité,

APPROUVE le respect des principes de maîtrise des pollutions et de réduction des volumes d'eaux, dès l'origine du ruissellement, dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du boulevard d'Inkermann et de la place du Duc d'Orléans, dont le montant global est estimé à 187 000 euros H.T.

SOLLICITE de l'Agence de l'eau Seine-Normandie l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation desdits travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au code nature 1328 du budget communal.

N°42-15122015 **CONCOURS FINANCIER DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
POUR LE WEEK-END DU VEGETAL**

A l'unanimité,

SOLLICITE l'Agence de l'eau Seine-Normandie sise 51, rue Salvador Allende à Nanterre (92027), en vue de l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses résultant de l'atelier sur le thème du cycle de l'eau dans le cadre du Week-end du Végétal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au code nature 1328 du budget communal.

N°43-15122015 **CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR
LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2016 - BOULEVARD D'INKERMANN ET
PLACE DU DUC D'ORLEANS - VISANT A GERER DURABLEMENT LES EAUX
PLUVIALES**

A l'unanimité,

APPROUVE les principes de maîtrise des pollutions et de réduction des volumes d'eaux, dès l'origine du ruissellement, dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du boulevard d'Inkermann et de la place du Duc d'Orléans.

SOLLICITE du Conseil Régional d'Ile-de-France sis 33, rue Barbet-de-Jouy – 75007 PARIS, l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour gager partiellement les dépenses résultant de la réalisation desdits travaux, ainsi que la dérogation au démarrage anticipé des travaux, dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de ceux-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement des aides allouées.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au code nature 1322 du budget communal.

N°44-15122015 **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2020 RELATIVE AU PROGRAMME DE COMPOSTAGE DE PROXIMITE ENTRE L'AGENCE METROPOLITAINE DES DECHETS MENAGERS (SYCTOM) ET LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2016-2020 relative au programme de compostage de proximité avec le SYCTOM (Agence métropolitaine des déchets ménagers) sis 57, boulevard de Sébastopol – 75001 PARIS.

AUTORISE Monsieur le Maire à proposer gratuitement aux Neuilléens volontaires la mise à disposition de matériel et l'accompagnement à la mise en œuvre du compostage domestique.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au compte Nature 60632 du budget communal.

N°45-15122015 **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets portant sur l'exercice 2014.

N°46-15122015 **BALAYAGE DES VOIES PRIVEES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX - REVISION DE LA REDEVANCE PERCUE PAR LA VILLE - ANNEE 2016**

A l'unanimité,

FIXE le montant de la redevance annuelle due à compter du 1^{er} janvier 2016 à la Ville de Neuilly-sur-Seine au titre du balayage des voies privées par les services municipaux à :

1) 1,54 €/m² pour un service limité à deux prestations par semaine pour les voies privées suivantes : Square Chanton, avenue Philippe Le Boucher, Villa des Groseillers (située entre les 29 et 33/35, avenue Sainte Foy), allée d'Orléans, Villa Pasteur, Villa du Roule, Villa Sainte Foy ;

2) 3,67 €/m² pour un service journalier à raison de cinq jours par semaine pour les voies privées suivantes : rue Rigaud, Villa des Sablons, rue de Lille, Villa de Villiers.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au Compte Nature : 7332 – Taxe de balayage – Fonction : 813 – Propreté Urbaine du budget communal.

N°47-15122015 **ENTRETIEN PAR LES SERVICES MUNICIPAUX DU PARVIS DE L'IMMEUBLE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - 2 BIS RUE DU CHATEAU - GERE PAR L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE NEUILLY CHATEAU (AFUL) - REVISION DE LA REDEVANCE DUE A LA VILLE - ANNEE 2016**

A l'unanimité,

FIXE le montant de la redevance due à la Ville de Neuilly-sur-Seine pour 2016 au titre de l'entretien du parvis de l'immeuble sis 2 bis, rue du Château à Neuilly-sur-Seine par les services municipaux à 5 915,71 € T.T.C.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au Compte Nature : 70388 – Autres prestations de services – Fonction : 813 – Propreté Urbaine du budget communal.

N°48-15122015 **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement, portant sur l'exercice 2014.

N°49-15122015 **RACCORDEMENT DES CONSTRUCTIONS AU RESEAU D'EGOUTS PUBLICS - REVISION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016**

A l'unanimité,

FIXE le montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) des demandeurs de raccordement au réseau d'égouts de la Ville de Neuilly-sur-Seine, pour l'année 2016 :

- Pour les constructions, destinées à l'habitation, produisant des eaux usées domestiques :
 - o De 1 à 20 logements : 734 euros par logement ;
 - o De 21 à 100 logements : 641 euros par logement ;
 - o De 101 à 500 logements : 559 euros par logement ;
 - o Au-delà de 500 logements : 501 euros par logement.

- Pour les constructions destinées aux locaux commerciaux produisant des eaux assimilables à un usage domestique (bureaux, restaurants, traiteurs, métiers de bouches, labos photos, pressings,...) :
 - o Par m² de surface de plancher : 9,81 euros/m².

DIT que les recettes en résultant seront constatées à l'article 704 du budget annexe d'assainissement.

N°50-15122015 **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'EMAD**

Mme Claude BENEZIT ne prenant pas part au vote,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de subventionnement, annexée à la présente délibération, à conclure avec l'Ecole de Musique et d'Art Dramatique (EMAD).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

N°51-15122015 MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Mme Marie-Noëlle BARRE ne prenant pas part au vote,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'occupation du domaine public annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la Maison des Jeunes et de la Culture.

DIT que l'autorisation d'occupation du domaine public est consentie à titre gratuit.

N°52-15122015 MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

Mme Marie-Noëlle BARRE ne prenant pas part au vote,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de subventionnement à conclure entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la Maison des Jeunes et de la Culture.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de subvention figurant en annexe.

N°53-15122015 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LE CERCLE NAUTIQUE DE FRANCE

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de subventionnement, annexée à la présente délibération, à conclure avec le Cercle Nautique de France, dont le siège social est fixé au Complexe Sportif, Ile du Pont, à Neuilly-sur-Seine (92200).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

N°54-15122015 COURSE PEDESTRE DE NEUILLY - FRAIS LIES A LA PROCEDURE DE REMBOURSEMENT AUX COUREURS DU MONTANT DE L'INSCRIPTION REALISEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COURSE

A l'unanimité,

AUTORISE la Ville à procéder au mandatement de la somme de 3 150 € H.T., soit 3 660,60 € T.T.C., correspondant au remboursement des inscriptions réalisées sur le site internet de la course pédestre de Neuilly, à la société Avena Events.

DIT que les dépenses correspondantes seront constatées au compte 678 fonction 415 du budget communal 2015.

N°55-15122015 MAISON DE LA FAMILLE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'occupation du domaine public relative au pavillon sis 124, rue Perronet, à conclure avec l'Association Générale des Familles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

N°56-15122015 ATTRIBUTION D'UN NOM AU MULTI ACCUEIL REALISE AU 33, RUE DU BOIS DE BOULOGNE- APPROBATION DU NOM

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au multi accueil situé 33, rue du Bois de Boulogne le nom suivant : « LONGCHAMP ».

N°57-15122015 APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE PRESENTEE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'OCTROI DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AU BENEFICE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « LONGCHAMP » - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION, SOUS RESERVE DE L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE DE LA CAF, DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET DE LA PMI

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la Convention type d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Neuilly-sur-Seine pour la période du 4 janvier au 31 décembre 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Neuilly-sur-Seine, au bénéfice du multi accueil « LONGCHAMP » pour la période du 4 janvier au 31 décembre 2016, sous réserve de l'avis favorable de la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Commission Départementale de sécurité et du service de Protection Maternelle et Infantile.

N°58-15122015 **AUTORISATION D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « LONGCHAMP » SIS 33, RUE DU BOIS DE BOULOGNE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR UNE OUVERTURE A PARTIR DU 4 JANVIER 2016, SOUS RESERVE DE L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE DE LA CAF, DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

A l'unanimité,

- DIT** que la capacité d'accueil du multi-accueil Longchamp est de 60 places pour des enfants âgés de moins de 6 ans.
- DIT** que le multi-accueil Longchamp propose entre 8h et 19h une possibilité d'accueil régulier, ponctuel et d'urgence.
- DIT** que la capacité d'accueil sera modulée ainsi : 60 enfants de 9h à 18h et 40 enfants de 8h à 9h et de 18h à 19h.
- DIT** que le directeur est un professionnel de formation paramédicale, infirmier ou infirmier puériculteur, son adjoint également.
- DIT** que la réglementation en vigueur est applicable dans ce cadre ainsi que les suivantes pour toute modification ultérieure.
- DIT** que le Règlement de fonctionnement en vigueur sur l'ensemble des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville sera applicable au multi-accueil Longchamp.

N°59-15122015 **AFFILIATION AUPRES DE CENTRE DE REGLEMENT DES CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)**

A l'unanimité,

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dossier d'affiliation au Centre de Recouvrement du Chèque Emploi Service Universel.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le coupon d'adhésion au dépôt en ligne des Chèque Emploi Service Universel (CESU).

N°60-15122015 **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - PRESENTATION A LA COLLECTIVITE DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIETE SOGERES, DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC, POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

- PREND ACTE** du rapport présenté à la collectivité par la société SOGERES, délégataire de service public de la restauration scolaire, pour l'année scolaire 2014-2015.

N°61-15122015 **RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

- PREND ACTE** du rapport 2015 de la Commission communale pour l'accessibilité.

N°62-15122015

**DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2016 - AVIS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le nombre maximum de douze dérogations au principe du repos dominical pour l'année 2016, par catégorie de commerces de détail établis sur le territoire de la Commune de Neuilly-sur-Seine.

CHARGE Monsieur le Maire en application de l'article L.3132-26 du Code du travail d'arrêter la liste précise des dimanches concernés.

N°63-15122015

**REDEVANCES PERCUES PAR LA VILLE POUR LES FRAIS DE SÉJOUR EN
CAVEAU PROVISoire - NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 1ER
JANVIER 2016**

A l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs concernant les frais de séjour en caveau provisoire :

	Tarifs au 01/01/2015	Tarifs au 01/01/2016
Forfait 15 jours	33 €	35 €
Par jour supplémentaire du 16 ^{ème} au 30 ^{ème} jour	2,75 €	3 €
Par jour supplémentaire à partir du 31 ^{ème} jour	4,88 €	5 €

DIT que les présents tarifs resteront en vigueur jusqu'à modification par nouvelle délibération.

DIT que les recettes correspondantes seront affectées au budget communal à l'article 703 12 fonction 026.

N°64-15122015

**TARIFS DES CONCESSIONS DE TERRAIN DANS LES DEUX CIMETIERES
COMMUNALES - NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2016**

A l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2016 les tarifs des concessions de terrain dans les deux cimetières communaux :

Cimetière nouveau, rue de Vimy à Nanterre	Tarifs au 01/01/2015	Tarifs au 01/01/2016
Concession quinze ans de 2m ² superficiels et plus	326 €	334 €
Concession trentenaire de 2m ² superficiels et plus	630 €	645 €
Concession cinquantenaire de 2m ² superficiels et plus	1 110 €	1 138 €

Cimetière ancien, rue de Victor Noir à Neuilly-sur-Seine	Tarifs au 01/01/2015	Tarifs au 01/01/2016
Concession trentenaire de 2m ² superficiels et plus		
-partie ancienne	2.786 €	2.786 €
-partie extension-division 12	3.240 €	3 240 €
Concession cinquantenaire de 2m ² superficiels et plus		
-partie ancienne	6 500 €	6 500 €
-partie extension-division 12	6 900 €	6 900 €

DIT que les présents tarifs resteront en vigueur jusqu'à modification par nouvelle délibération.

DIT que les recettes correspondantes seront affectées au budget communal à l'article 703 11 fonction 026.

N°65-15122015 TARIFS DES CONCESSIONS DE CASES DE COLUMBARIUM DANS LES DEUX CIMETIERES COMMUNALES - NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2016

A l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2016 les tarifs des concessions de cases (pour 2 urnes) de columbarium dans les deux cimetières communaux :

Cimetière nouveau, rue de Vimy à Nanterre	Tarifs au 01/01/2015	Tarifs au 01/01/2016
Concession décennale	500 €	512 €
Concession trentenaire	1 100 €	1 127€

Cimetière ancien, rue Victor Noir à Neuilly-sur-Seine	Tarifs au 01/01/2015	Tarifs au 01/01/2016
<u>- Espace Cinéraire – Division 12</u> <u>Columbarium module collectif</u>		
Concession décennale	1 200 €	1 500 €
Concession trentenaire	2 500 €	3 100 €
<u>- Espace Cinéraire – Division 1</u> <u>Columbarium module collectif</u>		
Concession décennale	1 400 €	1 500 €
Concession trentenaire	3 100 €	3 100 €
<u>- Espace Cinéraire – Division 1 Columbarium module individuel sur emplacement paysager</u>		
Concession décennale	2 000 €	2 000 €
Concession trentenaire	4 500 €	4 500 €
<u>- Espace Cinéraire – Division 1 E Columbarium module collectif</u>		
Concession décennale	/	1 200 €
Concession trentenaire	/	2 500 €

DIT que les présents tarifs resteront en vigueur jusqu'à modification par nouvelle délibération.

DIT que les recettes correspondantes seront affectées au budget communal à l'article 703 11 fonction 026.

N°66-15122015 TAXES PERCUES PAR LA VILLE POUR LES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES - NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2016

A l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs des prestations funéraires :

	Tarifs au 01/01/2015	Tarifs au 01/01/2016
Inhumation (par cercueil), dépôt d'urne funéraire	64,94 €	67 €
Ré-inhumation après réunion de corps (par cercueil)	80 €	90 €

DIT que les dispositions précédentes, exonérant de toute taxe et frais pour les opérations funéraires concernant les corps civils, militaires et marins « MORTS POUR LA FRANCE », sont maintenues. Les inhumations et réunions de corps en concession perpétuelle demeurent soumises à la taxe d'enregistrement perçue par l'Etat.
Aucune taxe ne peut être perçue pour les exhumations.

DIT que les présents tarifs resteront en vigueur jusqu'à modification par nouvelle délibération.

DIT que les recettes correspondantes seront affectées au budget communal à l'article 70312 fonction 026.

N°67-15122015 PROGRAMME D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE 2016

A l'unanimité,

DIT que l'opération de sélection professionnelle est reconduite en février 2016, selon le programme ci-après :

Nombre de postes ouverts pour l'année 2016 à l'accès au dispositif de sélection professionnelle		
Grade	2016	Convention CIG
Ingénieur	1	oui
Educateur des Activités Physiques et Sportives	2	oui
Total	3	

N°68-15122015 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES PORTANT SUR LA BONIFICATION DES PRETS ACCORDES AU PERSONNEL MUNICIPAL ET LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Crédit Social des Fonctionnaires portant sur la bonification de prêts consentis aux agents municipaux de Neuilly-sur-Seine rencontrant des besoins financiers spécifiques.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que la convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires afin de donner accès aux agents de la Ville aux services que le CSF met à disposition de ses adhérents dans les domaines du crédit, de l'assurance et de la vie quotidienne.

DIT que la dépense sera imputée au compte 658 - Fonction 020 - Service gestionnaire D.R.H.

N°69-15122015 REMISE SUR LES TITRES-RESTAURANT 2013 ET 2014 A VERSER AU COMITE CULTUREL ET SOCIAL

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser au Comité Culturel et Social la somme de mille cinq cent six euros et soixante-dix-huit centimes (1 506,78 €) correspondant au Millésime 2013 et mille cinq cent cinquante-deux euros et vingt-huit centimes (1 552,28 €) correspondant au Millésime 2014.

DIT que la somme sera inscrite au budget communal, au compte 678, Service DRH - Fonction 020.

N°70-15122015 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LA MUTUELLE HARMONIE MUTUELLE UN AVENANT AU CONTRAT PE3763 PORTANT SUR LES TARIFS DE REMBOURSEMENT COMPLEMENTAIRE DES FRAIS DE SANTE POUR L'ANNEE 2016

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant au contrat portant sur l'augmentation de 7% des cotisations à la mutuelle Harmonie Mutuelle à compter du 1^{er} janvier 2016 pour l'option « Crèches » - PE3763.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

N°71-15122015 APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT PORTANT SUR LES TARIFS DES PRESTATIONS DE REMBOURSEMENT COMPLÉMENTAIRE DES FRAIS DE SANTÉ POUR L'ANNÉE 2016 AVEC LE GROUPE GENERALI

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant au contrat portant sur le montant de l'augmentation des cotisations versées au groupe GENERALI à compter du 1^{er} janvier 2016 soit :
- Mutuelle cadre / Groupe I : + 2,50%.

DIT que les revalorisations ultérieures seront automatiquement appliquées.

A l'unanimité,

APPROUVE la compensation de la période d'astreinte.

Il convient de distinguer 3 types d'astreinte :

- Astreinte d'exploitation : cette astreinte concerne la situation des agents tenus, pour des raisons de nécessités de service, de demeurer à leur domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir dans le cadre d'activités particulières ;
- Astreinte de sécurité : cette astreinte concerne les agents amenés à intervenir lorsque des exigences de continuité du service ou d'impératifs de sécurité l'imposent ;
- Astreinte de décision : cette astreinte concerne la situation du personnel d'encadrement pouvant être joint directement par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service afin de prendre les mesures et les dispositions nécessaires.

L'indemnité d'astreinte est fixée conformément au décret n°2015-415 du 14 avril 2015. Les astreintes mises en œuvre à la Ville sont des astreintes d'exploitation, mise à part l'astreinte neige, qui est une astreinte de sécurité et des astreintes de décisions pour les agents de catégorie A.

L'indemnité est exclusive de toute autre indemnisation ou compensation en temps des astreintes, à l'exception des repos de sécurité. Elle ne peut être attribuée aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une nouvelle bonification indiciaire au titre de fonctions de responsabilité supérieure.

APPROUVE la compensation de l'intervention en astreinte.

Pour les agents relevant des catégories C et B, une intervention réalisée durant une astreinte est rémunérée par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ou compensée par un repos. Dans ce cas, il est fait application du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

Pour les agents de catégorie A, il est fait application du décret n°2015-415 du 14 avril 2015 précité.

DIT que ces dispositions sont applicables aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires. Elles seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 et toutes revalorisations ultérieures seront automatiquement appliquées.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h39.

Le secrétaire de séance



Jean de ROQUETTE-BUISSON

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 23 décembre 2015.

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN